



VOTRE AGENCE :

PFG - SERVICES FUNÉRAIRES
22 Avenue Yves Kerroux 56400 AURAY
Responsable légal : Etienne CHEDOTAL
Habilitation préfectorale : VANNES - 20/56/0011

**MAIRIE PLUNERET
7 PLACE VINCENT JOLLIVET
56400 PLUNERET**

VOTRE CONSEILLER :

M. DIDIER OCQUIDENT
02 97 56 29 24
agence-auray-1@pfg.fr

PRESTATIONS ET FOURNITURES	TVA	PRESTATIONS COURANTES € (TTC)	PRESTATIONS OPTIONNELLES € (TTC)	FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches et formalités administratives pour un convoi Quantité : 1	20.00%	161.00	-	-
Organisation, suivi et accompagnement personnalisé pour la réalisation des obsèques Quantité : 1	20.00%	128.00	-	-
Toilette funéraire : préparation et habillage du défunt en Chambre Mortuaire sans mise à disposition du laboratoire Quantité : 1	20.00%	-	225.00	-
Espace Hommage en ligne Quantité : 1	20.00%	-	0.00	-
CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
*Cercueil LE MILOS T2 en pin Cercueil en pin massif, teinte pin clair, finition vernis satiné, équipé d'une cuvette étanche, d'une plaque d'identité et de 4 poignées Base en résine finition argent et de cache-vis en résine. L'épaisseur est de 18 mm. Le fond est affleurant. Pas de défunt renseigné Quantité : 1	20.00%	799.00	-	-
Capiton Basic Capiton en tissu blanc, ruban en satin sur haut de couverture, avec un oreiller assorti. Quantité : 1	20.00%	115.00	-	-
MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL				
Personnel pour une mise en bière au moment du départ Quantité : 1	20.00%	139.00	-	-
CEREMONIE FUNERAIRE				
Equipe de 3 porteurs au convoi Quantité : 1	20.00%	453.00	-	-



PRESTATIONS ET FOURNITURES	TVA	PRESTATIONS COURANTES € (TTC)	PRESTATIONS OPTIONNELLES € (TTC)	FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE
CEREMONIE FUNERAIRE				
Corbillard avec chauffeur Quantité : 1	10.00%	639.00	-	-
INHUMATION				
*Le creusement et le comblement de fosse 1 place / 1.50 m de profondeur Quantité : 1	20.00%	540.00	-	-
SOUS-TOTAL		Montant TTC (hors remises et hors tiers)		3 199.00 €
		Plus frais avancés pour le compte de la famille		0.00 €
		TOTAL TTC		3 199.00 €

TVA À 20.00 %	Base HT	2 133.33 €	Montant TVA	426.67 €
TVA À 10.00 %	Base HT	580.91 €	Montant TVA	58.09 €

Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont des montants nets.

(*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

La présente proposition de prix a été établie suite à une demande d'informations de la part de la personne désignée comme contact. Elle n'a aucune valeur contraignante ni pour la société, ni pour le contact. Elle ne correspond pas à un devis au sens de la réglementation funéraire en vigueur.

Un devis sera établi en agence selon les formes établies par la réglementation dès que vous aurez pu valider avec un Conseiller Funéraire la disponibilité des fournitures et services souhaités par vous et listés ici et/ou compléter les informations d'espèce requises par la réglementation.

J'accepte de recevoir des offres de services et commerciales d'OGF

Oui Non

J'accepte de recevoir des informations commerciales des partenaires OGF

Oui Non

FAIT LE : 03/03/2025

COMMENT FINANCER DES OBSÈQUES ?

Votre conseiller vous aidera
à trouver la meilleure solution.



LE PRÉLÈVEMENT SUR LE COMPTE BANCAIRE DU DÉFUNT

Même après le blocage du compte du défunt par la banque, les Pompes Funèbres peuvent prélever le montant des frais d'obsèques à hauteur de 5000 € maximum, sous réserve de fonds disponibles



LA PRISE EN CHARGE PAR LA MUTUELLE

Notre groupe possède un partenariat avec bon nombre de mutuelles, votre conseiller se chargera de vérifier s'il existe une prise en charge et si nous pouvons vous proposer le tiers-payant.



LE PAIEMENT EN 3 OU 4 FOIS SANS FRAIS

Pour tout montant compris entre 250 € et 5000 €, votre conseiller pourra vous proposer un financement en 2, 3 ou 4 fois sans frais grâce à votre carte bancaire.



LE PAIEMENT EN AGENCE

Lors de votre entretien il sera possible de régler en carte bancaire, par chèque ou en espèces dans la limite de 1000 €.



LE PAIEMENT À DISTANCE

Vous pouvez également effectuer un virement bancaire, votre conseiller vous fournira les informations nécessaires.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site internet :

www.pfg.fr